

15ème législature

Question N° : 42492	De M. Jean-Yves Bony (Les Républicains - Cantal)	Question écrite
Ministère interrogé > Transports		Ministère attributaire > Transition écologique et cohésion des territoires
Rubrique > transports ferroviaires	Tête d'analyse > Desserte ferroviaire Béziers-Clermont-Ferrand-Paris / L'Aubrac	Analyse > Desserte ferroviaire Béziers-Clermont-Ferrand-Paris / L'Aubrac.
Question publiée au JO le : 09/11/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jean-Yves Bony appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports, sur la desserte ferroviaire Béziers-Clermont-Ferrand-Paris, plus communément dénommée l'Aubrac. La ligne Aubrac permet l'acheminement de nombreux lycéens et étudiants vers leur lieu d'enseignement et de formation. Elle assure aussi le fonctionnement et la viabilité de l'une des dernières usines sidérurgiques françaises implantée en Lozère, à Saint-Chély d'Apcher, à savoir Arcelor-Mittal. Elle est également une ligne véhiculant chaque année plusieurs centaines de touristes sur l'Aubrac. Une convention de 11,5 millions d'euros a été signée fin 2020 (financement 3,8 millions d'euros de l'État à titre de capillaire fret) pour permettre le maintien des circulations frets jusqu'en 2024, avec des travaux initialement prévus sur trois ans. La réouverture de la ligne s'effectuera le 15 novembre 2021. Des opérations complémentaires sont en cours de négociations entre l'État et les deux régions Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie pour assurer le maintien des circulations voyageurs à moyen et long terme. Les deux régions concernées sont favorables pour apporter leur contribution afin que cette ligne ferroviaire puisse poursuivre tant son activité fret que voyageurs. Il lui demande quelle position le Gouvernement entend prendre fermement sur ce dossier vital pour tout un territoire cantalo-lozérien.